

---

Adresse de la citoyenne Piel, qui remet à la Convention une somme de 3300 livres destinée aux émigrés, lors de la séance du 25 pluviôse an II (13 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la citoyenne Piel, qui remet à la Convention une somme de 3300 livres destinée aux émigrés, lors de la séance du 25 pluviôse an II (13 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 677-678;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_35344\\_t1\\_0677\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35344_t1_0677_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

## 5

Des commissaires de la sections des Droits de l'Homme, et de la société des Amis de la Liberté et de l'Égalité séante aux Jacobins, viennent présenter à la Convention nationale le citoyen Durand, du district de Vendôme, en qui l'amour de la patrie, l'humanité et toutes les vertus de sentiment sont habituelles. La vie de ce citoyen présente un tableau frappant de grandes actions, dont une République peut seule fournir des exemples : après avoir sauvé onze enfants qui auroient péri sous les eaux, il va donner la mort aux ennemis de la patrie. Si un de mes fils avoit eu le malheur de ne pas marcher contre les brigands de la Vendée, je lui aurois cassé la barre du cou, dit ce brave vieillard. La Convention nationale accueille le citoyen Durand au milieu des plus vifs applaudissemens (1).

Le PRÉSIDENT félicite la Convention d'avoir eu des applaudissemens à donner à un ami de l'humanité (2).

Les commissaires sont admis avec lui aux honneurs de la séance.

La mention honorable, l'insertion de l'adresse et de la réponse du président sont décrétées; le renvoi aux comités des secours publics et d'instruction, est également ordonné.

## 6

La citoyenne Anne Jacqueline [PIEL], vivandière, épouse du citoyen Nicolas Riblé, gendarme de la 31<sup>e</sup> division de gendarmerie nationale, annonce qu'elle vient de déposer une somme de 3,300 liv. qui lui avoit été remise par un enfant de 14 ans, et que l'aristocratie vouloit faire passer à des émigrés. Un citoyen de Tourcoing (3), instruit de ce fait, réclamoit cette somme; et la citoyenne Riblé n'a pas manqué de dénoncer cette manœuvre criminelle, qui s'exécute souvent sur la frontière. Vous êtes, a-t-elle dit au citoyen de Tourcoing, un de ces monstres abominables qui favorisent les desseins de nos ennemis. Cet individu a été amené devant ses chefs. Cette citoyenne demande ensuite, pour toute récompense qu'il lui soit permis d'être vivandière dans la 31<sup>e</sup> division de gendarmerie nationale (4).

[Paris, 23 pluv. II. A la Conv.] (5)

La citoyenne Anne Jacqueline Piel, native de St Planchers près Granville, département de la Manche, épouse du citoyen Jean Nicolas Riblé,

(1) P.V., XXXI, 231. Mention dans *J. Lois*, n° 504; *J. Mont.*, n° 93; *Débats*, n° 512, p. 374; *Mon.*, XIX, 471; *J. Sablier*, n° 1139; *F.S.P.*, n° 226; *Audit. nat.*, n° 509; *J. Fr.*, n° 508; *Rép.*, n° 56.

(2) *Mon.*, XIX, 471; *Débats*, n° 512, p. 374.

(3) Et non Turcoing.

(4) P.V., XXXI, 231. Mention dans *Mon.*, XIX, 499; *M.U.*, XXXVI, 441; *J. Fr.*, n° 510; *J. Sablier*, n° 1143. Voir ci-après, séance du 27 pluv., n° 45.

(5) C 292, pl. 941, p. 19.

natif de Troyes en Champagne, gendarme de la 31<sup>e</sup> division de la gendarmerie parisienne, créée en août 1792, couvert des blessures qu'il a reçues tant à la Bastille et dans la Vendée d'où il arrive maintenant.

Présente à la Convention nationale la somme de 3300 livres en écus de six livres qui ont été confiés à la dite Piel ainsi qu'il suit.

La citoyenne Piel, femme Riblé étant vivandière du 5<sup>e</sup> b<sup>on</sup> ci-devant de la Côte-d'Or et depuis l'incorporation du la 3<sup>e</sup> demi-brigade de l'armée du Nord cantonnée à Mouveaux, a été obligée de prendre à son service un enfant nommé Louis, âgé de 14 ans ou environ, qui suivoit l'armée pour faire ses commissions et dont cet enfant s'acquitte exactement.

Le 6 pluviôse présent cet enfant lui apporta la somme de 3.300 l. et lui dit qu'on lui avoit donné cette somme pour la porter à Roubaix sur le pays ennemi. Elle demanda à l'enfant de qui il tenoit cette somme, l'enfant lui a répondu qu'il la tenoit d'un homme qui vouloit la remettre à son père qui est cocher de la diligence de Lille à Roubaix qui n'a pas voulu s'en charger vu qu'il craignoit d'être fouillé aux avant-postes de la République mais que son fils étant à une vivandière pouvoit passer cette somme librement vu qu'on ne le fouilloit pas. L'enfant s'étant chargé de la somme l'a remise à la dite Piel, femme Riblé avec confiance, espérant qu'elle la lui remettrait le lendemain pour la porter à Roubaix, elle lui répondit qu'elle en feroit son affaire.

La citoyenne Piel, femme Riblé connoissant l'astuce de l'aristocratie et ferme dans les principes républicains ainsi que son mari et ne voulant pas procurer des secours à des monstres dont elle voudroit exterminer jusques au dernier a résolu d'apporter cette somme à la Convention et de l'avertir des abus qui se commettent sur nos frontières vu qu'on ne veille pas assez sur les monstres qui favorisent nos ennemis et leur passent des sommes considérables au détriment de la République, on devrait visiter sans exception toutes les voitures et les individus qui passent de la République chez nos ennemis.

La somme qu'elle dépose a été réclamée par un citoyen de Tourcoing se disant fabricant d'étoffes et qui a dit que cette somme lui appartenait. La citoyenne Piel lui a répondu: « Il paroît que vous êtes un de ces monstres abominables qui favorisent nos ennemis, je vais vous faire mettre en lieu de sûreté et elle l'a ensuite dénoncé au citoyen Thuillier, gendarme de la 30<sup>e</sup> division à pied qui a dû le conduire à son colonel, mais la citoyenne ne consultant que les intérêts de la République et ne voulant pas s'exposer d'avoir des contestations avec les autorités constituées de Lille qui n'auroient sûrement pas manqué de lui rendre justice et d'accepter la somme, car on ne doit pas suspecter leur civisme après les sacrifices que cette ville célèbre à jamais, a faite pour la République, mais la méfiance est permise en pareil cas surtout à une républicaine qui voit par elle-même ce qui se passe aux frontières.

La citoyenne Piel, femme Riblé, demande pour toute récompense que le ministre lui permette de pouvoir être vivandière dans la 31<sup>e</sup> division de la gendarmerie de Paris où son mari va re-

joindre, quoi qu'elle n'ait point à se plaindre de la division où elle est. Elle espère qu'on ne lui refusera pas ainsi qu'à son mari cette faveur vu qu'elle a quitté son état et qu'elle est venue exprès de Lille à Paris avec sa voiture et son cheval à ses frais quoiqu'elle n'ait que ses bras et son travail pour vivre.

Vive la République et la Montagne.

La citoyenne Piel, et Rible son mari demeurant à Paris, rue Mazarine n° 76, maison du citoyen St-Jean.

Anne PIEL.

« La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au procès-verbal de la conduite de cette citoyenne; et lui accorde la même récompense qu'à ceux qui trouvent des dépôts cachés ou enfouis: autorise en outre le ministre de la guerre à lui permettre d'être viandière dans la 31<sup>e</sup> division de gendarmerie » (1).

## 7

Les administrateurs du district d'Epinal annoncent qu'ils viennent de verser dans les magasins militaires de Nancy 1,407 chemises, 30 paires de bas, 11 paires de souliers, provenant des dons d'une partie des communes du district. Ils espèrent d'en envoyer bientôt d'autres, quoique les citoyens de ce district ne soient riches qu'en patriotisme.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 8

Les administrateurs du département de police font passer à la Convention nationale l'état du total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, montant à 5,494 (3).

[Commune de Paris, 24 pluv. II. Etat des détenus au 23 pluv.] (4)

Noms des prisons	Nb de détenus
Conciergerie .....	491
Grande - Force .....	595
Petite - Force .....	295
Sainte - Pélagie .....	130
Madelonnettes .....	188
Abbaye .....	142
Bicêtre .....	723
A la Salpêtrière .....	383
Chambres d'arrêt, à la Mairie .....	115
Fermes .....	31
Luxembourg .....	450
Maison de suspicion, r. de la Bourbe ....	456
Irlandois, r. du Cheval vert .....	30

(1) P.V., XXXI, 231, 232. B<sup>in</sup>, 25 pluv. (suppl<sup>t</sup>). Décret n° 8008.

(2) P.V., XXXI, 232. Minute du p.-v. (C 291, pl. 925, p. 22). Reproduit dans B<sup>in</sup>, 25 pluv. Mention dans M.U., XXXVI, 407; Ann. patr., n° 409; C. Eg., n° 545.

(3) P.V., XXXI, 232; B<sup>in</sup>, 25 pluv. (suppl<sup>t</sup>); C. Eg., n° 545.

(4) C 291, pl. 933, p. 24. Signé: Heussée, Cordas, Danye.

Les Picpus, Fbg St Antoine .....	140
Réfectoire de l'Abbaye .....	53
Les Angloises, r. St Victor .....	111
Brunet, r. de Buffon .....	17
Les Angloises, r. de Loursine .....	94
Les Carmes, r. de Vaugirard .....	189
Les Angloises, Fbg St Antoine .....	38
Ecossais, r. des Fossés St Victor .....	76
St Lazare, Fbg St Lazare .....	488
Maison Mahay, r. du Chemin Vert .....	85
La Chapelle, r. de la Folie Renaud .....	38
Belhomme, r. de Charonne, n° 70 .....	97
Bénédictins anglais, r. de l'Observatoire .	49
Total général .....	5 494

## 9

On donne lecture d'une lettre du citoyen Jacques Cambis, qui fait une offrande de la moitié de sa pension ou traitement provisoire de 2,400 liv., avec les arrérages qui lui sont dus.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

## 10

Les citoyens Beuzelin et Doucret, de la commune de Pont-Audemer, font don, pour les défenseurs de la patrie, du montant de la liquidation de leurs maîtrises de tanneurs.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (2).

## 11

Adresse de la société populaire de Saint-Florentin, qui retrace avec feu et énergie quelques-uns des crimes de l'Angleterre, qui a été toujours le centre de tous les mouvemens des armées coalisées, et qui doit plus particulièrement attirer notre attention.

Obéissance aux lois; haine, vengeance contre les tyrans et les esclaves armés contre nous. Que l'Anglais disparaisse de dessus le globe, s'il veut vivre plus long-temps sous son gouvernement tyrannique et machiavélique.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[St-Florentin, s.d.] (4)

« Représentants,

Le patriotisme et la valeur des armées françaises trop long-temps enchaînées par l'aristocratie et la trahison, viennent de reprendre leurs droits, la conquête du port de la Montagne, la destruction de la Vendée, la levée du siège de

(1) P.V., XXXI, 232. B<sup>in</sup>, 25 pluv.; J. Sablier, n° 1139; M.U., XXXVI, 426.

(2) P.V., XXXI, 232; B<sup>in</sup>, 25 pluv.; M.U., XXXVI, 426.

(3) P.V., XXXI, 232, 233.

(4) C 292, pl. 941, p. 21. Reproduit dans Ann. patr., n° 411; J. Paris, n° 412; Rép., n° 58; J. Mont., n° 93; B<sup>in</sup>, 25 pluv. (suppl<sup>t</sup>). Mention dans J. Sablier, n° 1139.